**Formulaire de demande de versement de contributions à la**

RÉALISATION

(Versement d’aides financières annoncées par l’aide sélective et/ou d’aides financières de l’aide liée au site (PICS) et/ou de réinvestissements de bonifications de l’aide liée au succès

Société requérant/e

Représenté/e par

Rue

NPA / localité

Téléphone / fax

Courriel

**Prière de cocher les cases adéquates**

[ ]  Fiction [ ]  Documentaire [ ]  Animation

[ ]  Long métrage [ ]  Court métrage (< 60 Min.)

[ ]  Film de cinéma [ ]  Film pour la télévision

**Indications de la production**

Titre :

Anciens titres de travail :

Durée (en min) :

Début du tournage :

Durée du tournage (en semaines):

Fin production (date / année) :

Budget de réalisation :

*Dont coûts préliminaires*:       (indication sur les coûts déjà financés)

**Demande de versements des contributions suivantes (remplir ce qui convient) :**

1. **Aide financière de l’aide sélective**

Date de la déclaration d’intention de l’OFC :

Contribution de l’aide sélective :

1. **Bonifications de l’aide liée au succès**

Soldes des bonifications (avant réinvestissement):

Montant du réinvestissement demandé :

1. **Aide financière pour l’aide liée au site (PICS)**

Date de la déclaration d’intention de l’OFC :

Contribution PICS :

1. **Total aide sélection et/ou liée au succès :**

Autres financements de la Confédération (art. 23 à 25 OECin):

Mesures compensatoires MEDIA (single projekt/slate)

FOCAL (programme PPP, Stagepool)

**Indications sur la production**

**Nom/s Nationalité (CH/ ou autre)**

1. Producteur responsable :
2. Entreprise (s) de coproduction :

1. Réalisateur / trice :
2. Auteur du scénario :
3. Co auteur/s :
4. Auteur de l’œuvre originale

 (pour les adaptations) :

1. Langue de la version originale :
2. Autres langues nationales (art. 19 LCin ):

**Indications sur les modifications de projet survenues depuis le dernier dépôt pour l’aide sélective ou depuis la déclaration d’intention (cocher ce qui convient):**

[ ]  Aucune

[ ]  Changement de réalisteur/-trice modifications importantes du scénario

[ ]  Modifications du budget de +/- 15%

[ ]  Modifications structurelles (p.ex.: coproducteur, participation suisse, lieu de tournage, etc.)

[ ]  Autres modifications:

**Annexes indispensables au formulaire de versement Réalisation :**

[ ]  Synopsis du projet

[ ]  Contrats portant sur l’œuvre originale (en cas d’adaptation)

[ ]  Contrats avec les auteurs (postes réalisation et scénario)

[ ]  Pour les coproductions, les contrats de coproduction

[ ]  Les contrats avec les postes clefs (chefs de poste techniques et artistiques et industries techniques)

[ ]  Liste de tous les collaborateurs avec indication de la nationalité, du domicile fixe et indépendance (filmographie).

[ ]  Plan de tournage

[ ]  Copies de toutes les preuves de financement définitives

[ ]  Budget détaillé et plan de financement ([formulaires de l’OFC](https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/creation-culturelle/cinema/encouragement-du-cinema/encouragement-selectif/formulaires.html))

Pour les coproductions internationales, bien différencier les recettes et les dépenses des coproducteurs associés

[ ]  Cash-Flow Plan (en particulier pour les budgets à partir de 2 millions de francs ou pour les coproductions complexes)

[ ]  Données pour l’inscription de l’aide liée au succès: adresse et contact du réalisateur/-trice et des auteurs CH, clé de répartition en cas d’ayants droit multiples au sein d’une même catégorie

[ ]  Cas échéant: copies des décomptes développement de projet financé par l’OFC (traitement, scénario, développement de projet)

[ ]  Bulletin de versement ou indication du compte bancaire ou postal

**Annexes supplémentaires pour les projets avec PICS :**

[ ]  Liste de dépenses PICS

[ ]  Copies des contrats signés pour au moins 70% des coûts imputables

[ ]  Demande pour une reconnaissance provisoire coproduction / film suisse**Autres informations importantes :**

* L’OFC peut demander d’autres documents ou renseignements
* Le versement des contributions se fait par tranches, en fonction de l’avancement du projet et s’établit en règle générale selon la répartition : 70% au début du tournage, 20% à la fin du tournage. La dernière tranche de 10% est versée après examen du décompte final, une fois toutes les conditions et charges remplies.
* La première tranche du PICS (40%) est versée au début du tournage, la deuxième (40%) après le contrôle du décompte final. Une troisième tranche est versée à la fin de l’année civile du décompte en fonction des crédits à disposition.

Lieu et date :       Signature :